INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS / AIDES-SOIGNANTS
Centre hospitalier de Chauny
94 rue des anciens combattants d'AFN et TOM
02303 CHAUNY Cedex
☎ 03.23.38.54.46
secretariat.ifsi@ch-chauny.fr

14/10/2024

Projet d'institut

SOMMAIRE

1 PROJET PEDAGOGIQUE DU GHT 4

- **Cadre législatif** 8
  - *Admission en IFSI* 8
  - *Fonctionnement* 8
  - *Formation et Certification* 9
  - *Admission en IFAS* 12
  - *Fonctionnement* 12
  - *Formation et Certification* 13
  - *Textes relatifs au métier d'Aide-Soignant* 14
- **LES VALEURS PROFESSIONNELLES** 15
  - *NOS CONCEPTIONS EN LIEN AVEC LA FONCTION SOIGNANTE* 15
  - *COMPETENCES attendues* 16
- **LA PEDAGOGIE** 19
  - *La formation professionnelle :* 19
  - *L'alternance intégrative :* 19
  - *Les stages :* 20
  - *La compétence :* 21
  - *L'apprenant :* 21
  - *Le formateur :* 21
  - *Courants pédagogiques, méthodes et outils :* 22
  - *La relation pédagogique :* 24
  - *Le suivi pédagogique :* 25
  - *) Le projet professionnel :* 25
  - *L'évaluation :* 26

2 CONCEPTION DE FORMATION ET DISPOSITIF DE FORMATION 26

2.1 La Visée : 26

2.2 Les moyens : 30

2.3 L'évaluation du dispositif de formation 31

3 LE DISPOSITIF D'EVALUATION 32

4 LES RESSOURCES ET EQUIPEMENT 34

a. Les ressources humaines 34

L'équipe pédagogique et administrative de l'IFSI 34

Les formateurs non permanents 35

Les Maitres/tuteurs/encadrants de proximité en stage 35

b. Les ressources matérielles 35

Les ressources pédagogiques et logistiques 35

Les ressources administratives et logistiques 35

C Les prestations offertes à la vie des élèves....35

5 LA PLANIFICATION DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE 36

6 LES AXES INSTITUTIONNELS 37

A Développer l'attractivité des métiers en santé et la visibilité de l'institut....37

B Développer les innovations pédagogiques 37

C Renforcer les compétences en calcul de dose....37

D Renforcer la simulation en santé et développement des ECOS....38

E Accompagner les étudiants vers la réussite 38

F Qualité de vie des apprenants 39

G Le développement des partenariats et mutualisations des ressources 39

H La politique qualité 39

L'IFAS de Chauny est l'un des 13 IFAS de la région Sud des Hauts-de-France et s'inscrit dans la dynamique de son bassin de vie et d'emploi pour répondre aux besoins de santé de la population.

L'institut de formation d'aide-soignant est installé dans les mêmes locaux que l'institut de formation en soins infirmiers au sein du Centre Hospitalier de Chauny.

La proximité avec le Centre Hospitalier permet de bénéficier d'une offre de stage diversifiée.

Situé en périphérie de la ville de Chauny, l'institut est bien desservi en terme de transports : possibilité de venir en train et en bus.

L'institut de formation s'inscrit dans une dynamique du Groupement Hospitalier de Territoire Aisne-Nord-Haute-Somme. Tout en gardant certaines spécificités propres à chacun, le projet pédagogique est commun aux 3 Instituts de formation (Laon, Chauny, Saint-Quentin).

Pour l'année 2024, la priorité est de maintenir une vigilance à la mise en œuvre de la double rentrée, de maintenir la dynamique collective et d'assurer la préparation de l'audit de renouvellement de la certification Qualiopi, prévue en septembre 2024.

1 PROJET PEDAGOGIQUE DU GHT

PREAMBULE

Ce projet pédagogique est commun aux 3 Instituts de Formation appartenant au Groupement Hospitalier de Territoire Aisne Nord - Haute Somme.

Les 3 Instituts s'engagent à veiller à l'égale qualité de formation sur l'ensemble du territoire.

Il est élaboré pour une durée maximale de 4 années.

Il a pour vocation à promouvoir les sciences infirmières et à servir de socle commun et partagé aux déclinaisons des projets d'année des formations AS et IDE qui précisent les modalités organisationnelles par année de formation. Ce projet balise et sécurise ainsi le parcours de formation des étudiants et élèves.

Le projet pédagogique s'appuie :

- Sur les orientations nationales et les textes réglementaires tant en matière de formation (Référentiels de formation) qu'en matière de prise en charge de la population (plan de santé publique, politique de sécurité des soins, guide de certification HAS, programme régional de santé...)
- Sur le projet médical et le projet de soins du GHT
- Sur les valeurs et conceptions retenues par les équipes pédagogiques.

Il a pour objectif de répondre à la finalité de la formation qui est de :

Former un professionnel diplômé d'Etat autonome, responsable et réflexif, capable de prendre soin d'une personne ou d'un groupe, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, pour assurer la qualité et la sécurité des soins.

Pour cela, les équipes se réfèrent à :

- Un cadre législatif
- Des valeurs communes
- Des conceptions
- Une ingénierie pédagogique.

Il vise à définir les grands axes des pratiques de formation au service des étudiants et élèves :

→ En leur proposant une formation conforme aux réalités et exigences professionnelles actuelles et à venir en s'appuyant :

- Sur l'évolution de l'offre de soins (Développement de l'ambulatoire, soins à domicile..) et des champs tels que la promotion de la santé, les maladies chroniques, le vieillissement, le handicap, les troubles du comportement et ce dans un contexte de pratiques soignantes mouvantes ;
- Sur les données issues de la recherche pour une meilleure qualité et sécurité des soins répondant aux attentes et besoins de la population.

→ En rapprochant les étudiants et élèves autant que faire se peut dans la dynamique « Apprendre ensemble pour travailler ensemble » et ainsi développer la culture collective de travail au service de l'usager.

Pour répondre à ces attentes et en lien avec la démarche qualité instituée au sein des Instituts, les équipes s'inscrivent dans une démarche volontaire et volontariste d'amélioration continue au service des étudiants, élèves et de toutes autres parties intéressées.

En favorisant la participation, la responsabilisation, la coordination de chacun, au travers d'une réflexion collective, sur nos modes d'organisation, de fonctionnement, la dynamique instaurée permet, également, de promouvoir une volonté et des engagements porteurs d'un dynamisme et d'une volonté pérenne de répondre aux exigences et attentes.

Chaque membre de l'Institut est le maillon d'une chaine visant à offrir des conditions d'apprentissage optimales afin de délivrer une formation qualifiante, professionnalisante, adaptée aux besoins de santé et en tenant compte d'un contexte évolutif.

Les principaux éléments contextuels

❒ **L'Etat au travers du Ministère de la santé** définit les grandes orientations des formations sanitaires et sociales, notamment le fonctionnement des Instituts, les quotas, les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des étudiants/élèves et délivre les diplômes.

La Loi de modernisation de notre système de santé loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 impose les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) : « Les établissements faisant parties du Groupement auxquels sont associés les Instituts ou école de formation du Territoire, s'engagent à réfléchir aux actions permettant d'assurer la coordination de ces Instituts, notamment en matière de gouvernance, de mutualisation des projets pédagogiques, de mise en commun de ressources pédagogiques et de locaux, de politique de stage... » Extrait Convention constitutive du GHT Aisne Nord - Haute Somme

❒ **Le Conseil Régional** s'est vu confié la mise en œuvre des politiques de formation dans le domaine sanitaire et social au travers de la loi de décentralisation du 13 août 2004.
Le Conseil Régional fixe les orientations dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Il est un partenaire essentiel car, en qualité de financeur, il impacte fortement l'organisation, la gestion et le projet pédagogique des Instituts.
En lien avec L'Agence Régional de Santé (ARS), il délivre les agréments des Directeurs et autorisation de capacités.

❒ **L'université pour la formation IDE :**
La formation des infirmiers est engagée dans le processus Licence-Master-Doctorat depuis la rentrée 2009, formation qui s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures.
La reconnaissance par le ministère de l'enseignement supérieur du grade de licence, nécessite que l'ensemble des IFSI passe une convention au sein de chaque académie, avec le conseil régional et les universités étant coordonnées par une université disposant d'une composante de formation en santé.
Ce dispositif implique pour les IFSI (ou établissements de santé supports d'un IFSI) de se regrouper au sein d'un groupement de coopération sanitaire, dit GCS-IFSI, qui constitue la structure juridique retenue pour passer convention de partenariat avec l'université et la région. En ce qui nous concerne, la coordination universitaire, conformément aux recommandations interministérielles est assurée par l'**U**niversité **P**icardie **J**ules **V**erne (UPJV) qui dispose d'une composante de formation en santé.
Une co-construction des contenus de formation est engagée dans différents domaines (Sesa, plateforme EPIONE…).

❒ **Les référentiels de formation :**

→ Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'Infirmier définit :
- L'approche par compétences et l'attribution de crédits européens (ECTS),
- L'organisation des contenus en unités d'enseignement (UE), répartis sur 6 semestres,
- Une répartition des stages sur les 6 semestres avec l'introduction d'un portfolio (outil de traçabilité de la formation, tenu par l'étudiant).

→ Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant décrit, de façon organisée, les compétences et activités qui doivent être acquises au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.
Ce référentiel décrit les 5 blocs de compétences comprenant les 10 modules de formation d'enseignement en Institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des onze unités de compétences et des cinq domaines d'activités du diplôme d'Etat. Chaque compétence est constituée d'un ensemble d'objectifs, de critères d'évaluation et d'indicateurs pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

❒ **L'évolution des méthodes d'apprentissage :**
La qualité des formations dispensées par nos Instituts est liée à la variété des méthodes pédagogiques utilisées et à la recherche d'innovation en pédagogie active.

Nos deux principaux leviers sont :

- **La mixité des dispositifs pédagogiques**

Les dispositifs pédagogiques mixtes sont définis comme étant « *des dispositifs articulant à des degrés divers des phases de formation en présentiel et des phases de formation à distance, soutenues par un environnement technologique comme une plate-forme de formation*[1] ».
Le développement du e-learning associé à l'utilisation des TICE développés dans nos Instituts permettent cette approche.

- **La simulation en santé**

1 CHARLIER, DESCHRYVER et PERAYA – « Etudier les dispositifs hybrides. Pourquoi ? Comment ? » 2006

« *Le terme Simulation en santé correspond à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels* ». [2]

Depuis 2013, en France, la simulation est promue « *Méthode prioritaire en formation initiale et continue afin de renforcer la sécurité des patients »*[3]
La HAS, au travers du guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, souligne qu'elle doit être intégrée dans tous les programmes d'enseignement des professionnels à toutes les étapes de leur cursus (initiale et continue) avec un objectif éthique « Jamais la première fois sur le patient ».

Au travers d'une réflexion collective, le partage des ressources au sein de nos Instituts permet à chaque apprenant du territoire de bénéficier d'une approche commune en termes d'exigences attendues.

- **Cadre législatif**

Textes législatifs et réglementaires relatifs au programme de formation infirmière 2009

- *Admission en IFSI*

❖ Arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier
Titre Ier Accès à la formation : Article 2 à 10

- *Fonctionnement*

❖ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

[2] Chambre des représentants USA, 111th congress 02-2009
[3] ARS Ile de France

- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux

  - Gouvernance des Instituts de formation
  - Présence et absence aux enseignements
  - Interruption de la formation
  - Droits et obligations des étudiants
  - Vaccinations pour l'entrée en formation et suivi médical des étudiants
  - Annexe 5 - Règlement Intérieur

    - *Formation et Certification*

- Arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

  Titre II : Formation et certification

  Annexe I : Référentiel d'activités

  Annexe II: Référentiel de compétences

  Annexe III: Référentiel de formation

  Annexe IV: Organisation des unités d'enseignement par semestre

  Annexe V : Unités d'enseignement

  Annexe VI: Portfolio de l'étudiant

  Annexe VII : Supplément au diplôme

  Annexe VIII : Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés

- Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

- Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

- Arrêté du 10 Novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

Exercice de la profession

Textes législatifs

- EXERCICE EN PRATIQUE AVANCEE
  - Articles L. 4301-1 du code de la santé publique

- EXERCICE DE LA PROFESSION
  - Articles L. 4311-1 à L. 4311-29 du code de la santé publique

- ORGANISATION DE LA PROFESSION ET REGLES PROFESSIONNELLES
  - Articles L. 4312-1 à L. 4312-9 du code de la santé publique

- DISPOSITIONS PENALES
  - Articles L. 4314-1 à L. 4314-6 du code de la santé publique

Textes réglementaires

❖ EXERCICE DE LA PROFESSION

- **Actes professionnels**

Articles R. 4311-1 à R. 4311-15 du code de la santé publique

- **Exercice de la profession par des ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen**

Articles R.4311-34 à R.4311-41-2 du code de la santé publique

- **Inscription au tableau de l'ordre**

Articles R. 4311-52 à R. 4311-52-1 du code de la santé publique

- **Règles communes d'exercice de la profession**

Article R. 4311-53 du code de la santé publique

- **Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers**

Articles R. 4311-54 à R. 4311-94 du code de la santé publique

❖ DEONTOLOGIE DES INFIRMIERS

- Articles R. 4312-1 à R. 4312-92 du code de la santé publique

❖ HAUT CONSEIL DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

- Articles D. 4381-1 à D. 4381-5 du code de la santé publique

Arrêtés :

- Arrêté du 20 mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire

- Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier des vaccinations administrées par un infirmier ou une infirmière, sans prescription médicale préalable à l'acte d'injection.

Textes législatifs et réglementaires relatifs au programme de formation Aides-Soignants 2021

- *Admission en IFAS*

❖ Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

❖ Arrêté du 12 février 2008 fixant les modalités de sélection professionnelle, de formation et de validation de la formation permettant l'accès des agents des services hospitaliers qualifiés dans le grade d'Aide–Soignant

❖ Arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la sélection professionnelle permettant aux agents des services hospitaliers qualifiés d'accéder aux études d'Aides-Soignantes

❖ Arrêté du 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant

❖ Instruction N° DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge.

- *Fonctionnement*

❖ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

❖ Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

- Congés et absences des élèves : articles 2 et 6

❖ Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

- Titre I Bis : articles 38 et 73

- *Formation et Certification*

❖ Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

  - Annexe I : Diplôme d'Etat d'aide-soignant

Référentiel d'activités

Définition du métier et les missions associées

Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les domaines d'activités et les activités associées

  - Annexe II : Référentiel de compétences
  - Annexe III : Référentiel de formation

Evaluations

Organisation de la formation : Organisation de la formation théorique - Organisation de la formation clinique

Contenu des modules de formation en lien avec le référentiel de certification

Dispositif d'accompagnement des apprenants

  - Annexe IV : portfolio
  - Annexe V : Evaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel
  - Annexe VI : Validation de l'acquisition des compétences – Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
  - Annexe VII Equivalence de Blocs de compétences et allégements de formation

❖ Arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

- *Textes relatifs au métier d'Aide-Soignant*

❖ Code de la Santé Publique

Partie réglementaire Quatrième partie : Professions de santé

Livre III **Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires**

Titre IX : Aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires

Chapitre Ier : Aides-soignants (Articles L4391-1 à L4391-6)

❖ Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Annexe I : Référentiel de formation

Définition du métier

Définition des soins à réaliser par l'aide-soignant

❖ Arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacations des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ou des actes et activités d'infirmier, et à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture par certains étudiants ou anciens étudiants en santé

Notre philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui place au premier plan le développement des qualités essentielles de l'être humain. Nos trois instituts l'ont alors déclinée sous forme de valeurs et conceptions communes.

○ LES VALEURS PROFESSIONNELLES

Les formations infirmière et aide-soignante s'appuient sur les valeurs professionnelles suivantes :

- Respect de soi, de l'autre et de l'environnement
- Altérité
- Authenticité et honnêteté
- Bienveillance
- Sens du travail en équipe.

Chaque institut anime ces valeurs au sein de ses projets d'année.

▪ *NOS CONCEPTIONS EN LIEN AVEC LA FONCTION SOIGNANTE*

Nos conceptions reposent sur le méta-paradigme des sciences infirmières (Jacqueline Fawcett 1984)
« La discipline infirmière s'intéresse au soin dans ses diverses expressions auprès des personnes, des familles, des communautés et des populations qui, en interaction continue avec leur environnement, vivent des expériences de santé.[4] *»*

Non exhaustives, ces conceptions sont issues d'un choix et d'une réflexion partagée.

1°) L'Homme :

L'Homme est un être unique de par son hérédité, sa culture, ses valeurs, ses croyances, ses expériences de vie et ses appartenances. Il a des besoins physio-psycho-sociologiques et culturels.
L'Homme se caractérise par une activité mentale et un potentiel de conceptualisation.
C'est un être en perpétuel devenir, en interaction constante avec son environnement tant humain que matériel dont il tient compte pour s'adapter.

2°) La Santé :

[4] Pépin et all. La pensée infirmière. Chenelière éducation 2010

La santé est un processus dynamique qui intègre une dimension à la fois individuelle et collective. L'Homme dispose d'un capital santé, pouvant être altéré par des évènements externes et/ou internes. Il peut ou non le gérer.
La santé est un équilibre physique, psychique, affectif et social.

3°) L'Environnement : L'Homme est sensible à l'environnement dans lequel il évolue.

« *L'environnement se réfère à tous les aspects contextuels dans lesquels la personne évolue avec leurs caractéristiques physiques, écologiques, culturelles, sociales, psychologiques, philosophiques, économiques et énergétiques. Cet environnement est en constante évolution, il existe un échange permanent et rétroactif entre la personne et son environnement. Cette interaction dynamique est essentielle au développement, à l'évolution et à l'épanouissement de l'être humain.* »[5]

4°) Le Soin :

Le soin s'inscrit dans une culture de bientraitance qui répond de façon adaptée aux besoins d'un individu ou d'un groupe dans une dynamique pluri professionnelle où l'infirmier et l'aide-soignant collaborent et coopèrent.

Il vise à entretenir, protéger, maintenir, restaurer, promouvoir la santé des personnes dans toutes les étapes de la vie.

« *Le SOIN INFIRMIER est l'attention particulière portée par une infirmière à une personne ou à ses proches en vue de leur venir en aide dans une situation qui est la leur. Il comprend tout ce que ces professionnels font, dans les limites de leurs compétences, pour prendre soin des personnes* ».[6]

- *COMPETENCES attendues*

Les schémas suivants illustrent l'articulation entre la finalité et les compétences attendues dans les formations infirmière et aide-soignante.

Selon les situations des élèves (redoublement, reprise, VAE), les modalités de validation des compétences peuvent évoluer.

5 Soins Infirmiers, normes de qualité, guide du service de Soins Infirmiers – DHOS 2e édition, septembre 2001

6 Prendre Soin à l'hôpital. Walter HESBEEN Inter Editions. MASSON. 1997

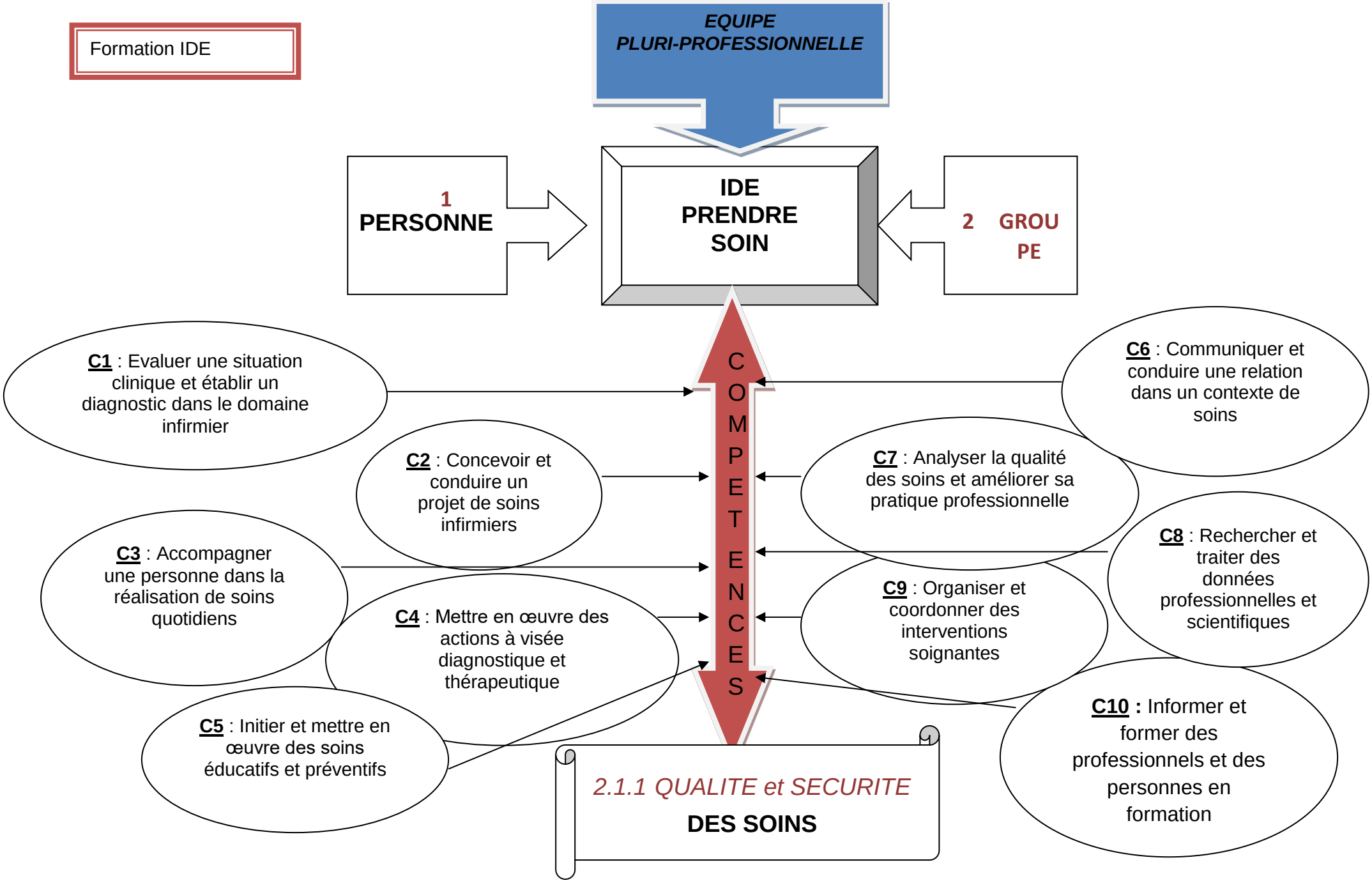
EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE
1 PERSONNE
IDE PRENDRE SOIN
2 GROUPE
COMPETENCES
C1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
C2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
C3 : Accompagner une personne dans la réalisation de soins quotidiens
C4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
C5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
C6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
C7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
C8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
C9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes
C10 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation
2.1.1 QUALITE et SECURITE DES SOINS

Formation AS

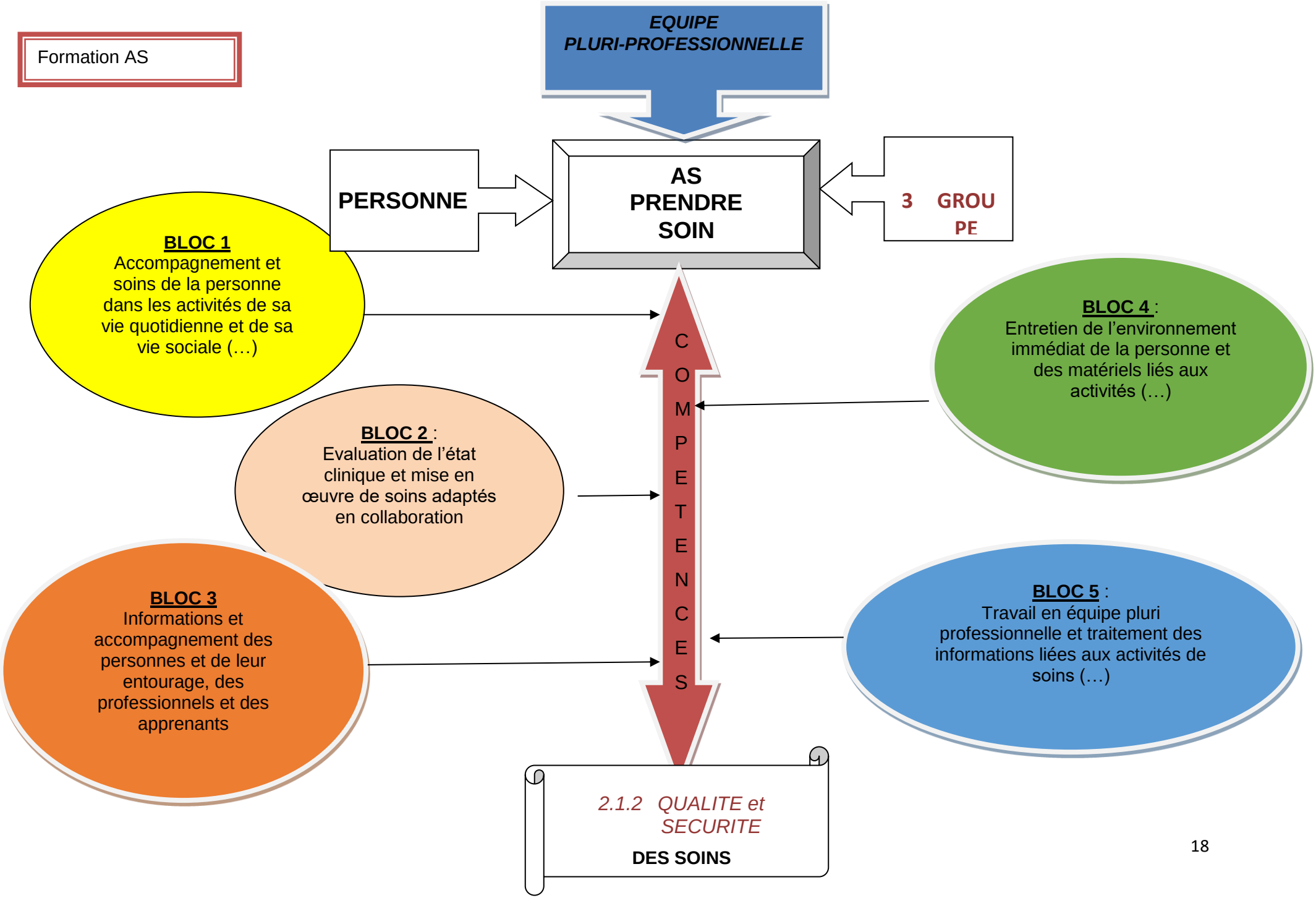

○ LA PEDAGOGIE

▪ *La formation professionnelle :*

C'est une formation diplômante, réglementée dans la durée et le contenu, basée sur le principe de l'alternance intégrative.

La formation professionnelle s'articule autour de deux pôles, en interaction, qui s'enrichissent mutuellement à savoir :

- Pôle didactique : acquisitions d'outils théoriques, méthodologiques, pratiques, utiles pour agir en situation et développer les compétences requises afin de devenir professionnel,
- Pôle de professionnalisation : l'apprenant effectue un travail sur soi, se questionne et développe un esprit critique.

La formation par compétences est un processus dynamique qui favorise la progression de l'apprenant. Elle facilite le développement de ses valeurs professionnelles et l'émergence de son identité.

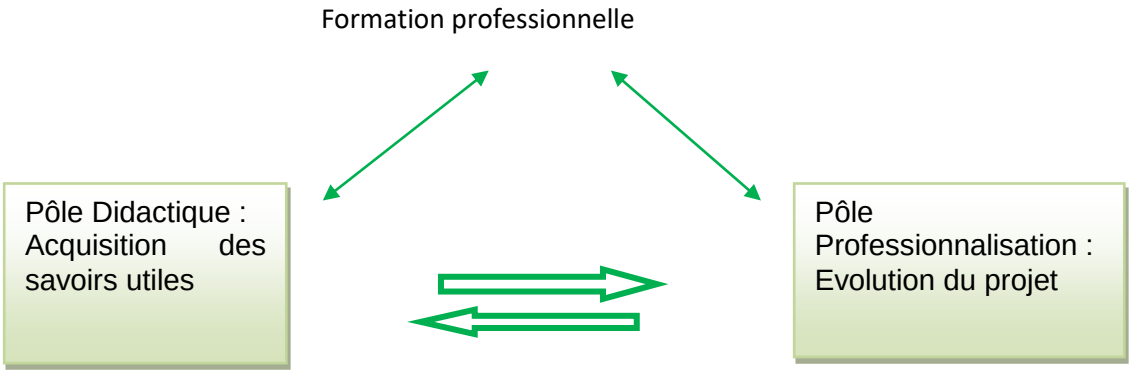

La formation permet aux futurs professionnels de s'adapter à l'évolution constante des contextes et des situations de travail. Elle suscite l'envie d'apprendre et le besoin d'évoluer.

▪ *L'alternance intégrative :*

Selon Ph. Perrenoud : « *L'alternance désigne le va et vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part un institut de formation initial et d'autre part un ou plusieurs lieux de stage.* » [1]

L'alternance devient intégrative lorsque ces deux lieux de formation s'alimentent mutuellement et permettent l'articulation de la réflexion, de l'action et la compréhension des situations pour développer la posture réflexive de l'apprenant.

En effet, différents acteurs accompagnent l'apprenant dans l'alternance : le maître de stage, le tuteur de stage, les professionnels de proximité, les formateurs…

1 Philippe PERRENOUD « Articulation théorie et pratique et formation de praticiens réflexifs en alternance » in « alternance et complexité en formation. » p. LHEZ, D. MILLET, B. SEGNIER*, Ed Seli Arslan, Gap 2001 »

L'alternance intégrative est utilisée par le formateur comme un véritable moyen d'apprentissage professionnel. Par exemple : les situations d'hygiène issues des lieux de stage sont exploitées en IFSI ou en IFAS.

Elle offre la possibilité à l'apprenant d'occuper une place centrale dans le dispositif de formation, de donner du sens à sa pratique professionnelle et d'acquérir des compétences.

- *Les stages :*

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle auprès de personnes sous la responsabilité de professionnels qui encadrent l'apprenant : maitre de stage, tuteur et professionnels de proximité au quotidien.

Selon Philippe Perrenoud, le rôle du stage peut être considéré comme :

- « *Un terrain d'application …… ;*
- *Un moyen de socialisation professionnelle … ;*
- *Une épreuve initiatique, … ;*
- *Un moment de démarche clinique de formation. »*[2].

Les apprenants vivent ces stages de différentes façons, enrichissent leur expérience et clarifient leur projet professionnel. Il est le lieu privilégié du développement de la compétence dans un parcours individualisé. Les parcours de stage sont attribués à l'apprenant et répondent à la réglementation en vigueur.

2 Philippe PERRENOUD « Articulation théorie et pratique et formation de praticiens réflexifs en alternance » in « Alternance et complexité en formation »

- *La compétence :*

C'est la mobilisation dans l'action d'un ensemble de savoirs en lien avec des ressources internes et externes, adapté aux exigences d'une situation ou une famille de situations.

« *La compétence correspond à la mobilisation dans l'action d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique* » (R. Wittorski – 1997)

Cette approche par compétence nécessite de distinguer et d'articuler le travail prescrit et le travail réel pour mettre en évidence que le travail est spécifiquement humain et non une exécution de tâches.

- *L'apprenant :*

En référence à notre conception de l'Homme, l'apprenant, qu'il soit en formation initiale ou par voie d'apprentissage, est une personne avec une histoire de vie, une culture, des valeurs, des expériences, des représentations, des motivations.
C'est un adulte, acteur et auteur central de sa formation en interaction avec autrui. Cela suppose un réel engagement dans son cursus d'apprentissage en présentiel ou en distanciel.
Il s'inscrit dans un groupe présentant une mixité générationnelle.
L'apprenant mobilise et développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.
Il enrichit son portefeuille de connaissances et de compétences. Il apprend à reconnaitre ses émotions et à les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose.
Il développe un raisonnement clinique et des valeurs professionnelles lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction. Son statut lui confère des droits et des devoirs.

- *Le formateur :*

« *Le formateur témoigne de valeurs professionnelles affirmées, fondées sur une conception de la personne humaine, une éthique basée sur les droits de l'Homme. Il est un professionnel possédant des capacités d'engagement, d'adaptation, un sens des responsabilités lui permettant d'arbitrer, de choisir, de décider, d'analyser* ».[3]

3 Légitimité du métier de formateur. CEFIEC mai 2000

C'est un facilitateur : Il tient compte de la singularité de l'apprenant et l'aide à s'approprier des savoirs en mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques qui favorisent son implication, son apprentissage, sa responsabilisation dans la formation.

Avec les professionnels des terrains de stage, il permet à l'apprenant de se préparer à sa future pratique professionnelle, en respectant les normes professionnelles actualisées dans les situations de travail. Il permet à l'apprenant d'identifier et de mobiliser ses propres ressources et les ressources externes, de façon pertinente aux situations.

C'est un accompagnateur : Il aide l'apprenant à progresser tout au long de sa formation. C'est une personne ressource pour l'apprenant dans la construction des apprentissages et des savoirs.

Il aide l'apprenant à développer une posture réflexive par :

- L'analyse des savoirs et savoirs faire mis en œuvre dans les situations professionnelles, en lien avec des unités d'enseignement ou modules.
- La mise en place de démarches d'auto-évaluation.

C'est un animateur et un régulateur : Il impulse une dynamique nécessaire au bon déroulement de la formation dans le respect des règles et des valeurs énoncées au sein du ou des groupes d'apprenants.

C'est un médiateur : Il permet à chacun d'apprendre dans le partage, la confrontation des idées et à se situer en tant qu'individu dans sa rencontre avec l'autre.

C'est un évaluateur : Il participe à l'évaluation des acquisitions dans le cadre des évaluations réglementaires.

C'est un concepteur ou créateur : il construit, organise et planifie la mise en œuvre de la formation dans le respect des référentiels de formation infirmier et aide-soignant.

Le formateur adopte une **posture de recherche** qui lui permet d'actualiser ses connaissances au regard de l'évolution des sciences et des techniques. Au sein du GHT, des formations communes sont proposées aux équipes de formateurs.

- *Courants pédagogiques, méthodes et outils :*

7.1 Les courants pédagogiques

Notre conception de l'apprentissage s'appuie sur différentes théories de l'apprentissage. Les modèles privilégiés pour développer les compétences sont le constructivisme et le socioconstructivisme.

Le constructivisme : L'apprenant apprend à partir des questions qu'il se pose, à partir de ses représentations. Le sujet construit son propre savoir. L'apprenant ne peut apprendre qu'à partir de quelque chose qui a du sens pour lui, en réponse à des problèmes qu'il se pose, dans des situations et dans un temps donné. « *Toute connaissance est une réponse à une question »* dit G Bachelard*, « rien n'est donné, tout est construit. » « L'action est le moteur du développement cognitif* » dit J Piaget

Le socio constructivisme : La construction d'un savoir bien que personnelle s'effectue dans un cadre social. L'apprenant construit ses savoirs en étant en interaction avec les autres. Les informations sont en lien avec le milieu social, le contexte et proviennent à la fois de ce que l'on pense et de ce que les autres apportent comme interactions.

Les trois étapes sont :

- La contextualisation,
- La dé-contextualisation (conflit sociocognitif),
- La re-contextualisation ou transfert.

Compte tenu de l'évolution des recherches en pédagogie et didactique, les pratiques s'enrichissent des recommandations des neurosciences et autres courants pédagogiques modernes.

7.2 Méthodes et outils

Les méthodes et les outils utilisés s'adaptent aux nouvelles donnes générationnelles et favorisent les méthodes actives. Elles visent chez l'apprenant une posture réflexive pour lui permettre l'analyse et l'évaluation de sa pratique professionnelle.

Ils comportent :

- Des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux personnels, de l'e-learning/blended learning, classes inversées ;

- Les analyses de pratique, les exploitations de stage, le suivi pédagogique individuel et/ou collectif, l'exploitation du portfolio permettant le développement d'une posture réflexive.
  La formation à la démarche réflexive contribue à la construction de l'identité professionnelle de l'apprenant ;

- Des situations d'apprentissage contextualisées permettant de repérer les activités de soins en fonction des différents types de stage

- Les pratiques simulées apportent une plus-value dans l'approche par compétences, en permettant une mise en action des savoirs acquis. Elles permettent un apprentissage et/ou un perfectionnement des pratiques, des compétences techniques, relationnelles, organisationnelles, au cours de situations, de gestes ou de procédures simulées. Ce sont des pratiques interactives mettant en jeu des moyens matériels plus ou moins sophistiqués. La recherche de sens dans l'action est particulièrement étudiée pour favoriser la posture réflexive.

- Le service sanitaire concerne les étudiants en soins infirmiers de 2ème année. Il permet de les initier aux enjeux de la promotion de la santé ou de la prévention primaire en collaboration pluri professionnelle (Etudiants en médecine, maïeutique, pharmacie…) auprès d'une population fragile.

- La formation permettant l'acquisition des compétences socle au numérique en santé est en cours de construction.

Ces méthodes et outils sont issus d'une collaboration, d'une réflexion et d'un travail commun au sein des 3 IFSI du territoire du GHT Aisne/Nord Haute Somme.
Cela permet de construire et de mettre en œuvre des projets communs comme :

- La mutualisation des enseignements et/ou des évaluations ;
- L'organisation de journées thématiques comme une journée « Recherche », centrée sur le travail de fin d'études ;
- La mutualisation des CDI ;
- Construction d'une banque de scénarios de simulation en santé ;
- …

- *La relation pédagogique :*

Cette relation est basée sur le respect et la confiance entre l'apprenant et l'accompagnant en stage ou à l'institut. Cela permet à l'apprenant d'exprimer son ressenti, son questionnement et l'aide à repérer ses ressources et ses difficultés.

Elle favorise le processus d'autonomisation de l'apprenant dans un climat sécurisant.
La relation pédagogique intègre une dimension éthique dans laquelle le formateur veille au bien-être de chaque apprenant, dans une relation d'adulte à adulte qui est à la base du suivi pédagogique.

Des actions centrées sur le bien être des étudiants en formation sont proposées localement, selon le projet de l'Institut.

Chaque institut a identifié un « référent handicap » dont la mission est d'accompagner les étudiants ou élèves en situation de handicap.

- *Le suivi pédagogique :*

Le suivi pédagogique est l'un des processus d'accompagnement de l'apprenant tout au long de sa formation à l'Institut comme en stage.
Il est réglementé, organisé par l'équipe pédagogique et mis à disposition de l'apprenant en fonction des besoins et attentes.

Il est constitué de temps formalisés d'échanges entre apprenants et formateurs.

Le suivi individuel s'effectue sous la forme d'entretiens menés par les formateurs référents et/ou la direction :

- À la demande des apprenants
- À la demande des formateurs et/ou de la direction pour faire le point sur son projet et sa progression, faire le bilan des acquis à l'Institut et en stage.

Le suivi collectif s'effectue lors des préparations et des exploitations de stage, des bilans de semestre, des analyses de pratiques et des travaux de recherche… C'est un espace de parole autour des demandes et des problématiques des apprenants.

- *) Le projet professionnel :*

C'est un processus de construction de son identité professionnelle, qui débute par la projection, la représentation que l'apprenant se fait de son avenir professionnel.

Au travers du dispositif de formation mis en place dès l'entrée en formation, l'apprenant fait évoluer ses représentations, identifie et affirme ses valeurs soignantes, acquière des compétences. Un travail sur soi, une interrogation continue de ses pratiques et de son projet favorisent son positionnement et forgent son identité professionnelle.
Ainsi, l'apprenant affirme son engagement dans la profession, participe à l'enrichissement et à l'évolution des pratiques tout au long de sa formation et de sa carrière professionnelle.

- *L'évaluation :*

L'évaluation est l'action d'attribuer une valeur à quelque chose ce qui implique 2 visions du monde :

- Logique de contrôle
- Logique d'accompagnement

L'évaluation peut prendre plusieurs formes :

- « L'évaluation mesure » où l'objet d'évaluation est le produit.
- « L'évaluation gestion » où l'objet de l'évaluation est la procédure
- « L'évaluation située » où l'objet d'évaluation est le processus.

Ces dispositifs permettent d'inscrire l'apprenant dans une démarche d'analyse et d'amélioration continue de la qualité des soins.

L'évaluation sera tour à tour formative, sommative et certificative.
Les modalités de l'évaluation peuvent être individuelle, collective, écrite, orale et pratique.

Ce projet constitue le fondement des projets d'année au sein des 3 Instituts de formation du GHT Aisne Nord - Haute Somme. Il est évolutif et favorise la réflexion et l'harmonisation des pratiques de formation

2 CONCEPTION DE FORMATION ET DISPOSITIF DE FORMATION

2.1 La Visée :

Le projet de formation aide-soignant a pour visée de former des **professionnels de santé, autonomes, responsables, opérationnels** dès la prise de poste

La formation vise à ce que l'élève aide-soignant avec ses propres ressources et sa singularité, développe des compétences lui permettant de répondre aux besoins de santé des personnes soignées sous la responsabilité et en collaboration avec l'infirmière. Au quotidien l'aide-soignant dans une équipe de soins, participe activement aux soins qui ne se limitent pas à la réalisation d'une toilette. En effet, la personne soignée requière des soins s'inscrivant dans différentes dimensions : préventive, éducative, curative et palliative ; l'aide-soignant étant au plus proche de la personne soignée est la 1ère source d'informations pour l'équipe.

Le formateur et l'élève font vivre les valeurs humaines et professionnelles énoncées dans le projet GHT en affirmant le respect de l'autre, le sens du collectif et la notion d'éducabilité (« on ne naît pas intelligent, on le devient »).

Le groupe d'élèves est composé de personnes ayant différents profils :

- En reconversion professionnelle, sans expérience dans le milieu du soin.
- Titulaires d'un diplôme avec une expérience dans le soin extra hospitalier et qui vont découvrir le travail de soignant à l'hôpital
- Détenteurs d'une formation qui leur a permis d'avoir une approche du métier à travers différents stages.

Devant ce groupe hétérogène, le dispositif de formation englobera la diversité des techniques pédagogique et la construction du groupe afin de créer une organisation apprenante. Elle s'appuiera sur la boucle de motivation.

Les retours à la lecture, l'écriture, les apports théoriques sont parfois vécus par les élèves, en début de formation, comme déroutants, il s'agira pour le formateur de redonner confiance dans la capacité à apprendre et à restituer les connaissances expérientielles cela permettra progressivement l'intégration de nouvelles connaissances, pour les mobiliser et donner du sens dans l'action. Pour développer leur apprentissage, il s'agira de donner aux élèves les moyens de se former par eux- mêmes (exemple la plateforme Voltaire pour développer son expression écrite).

Les formatrices accompagneront les élèves dans leur engagement et leurs méthodes de travail, **responsabilité pour chaque apprenant de faire fructifier l'apport de connaissances.** L'arrêté du 10 juin 2021 prévoit un accompagnement des élèves avec 3 points forts : Accompagnement Pédagogique Personnalisé (API), Travaux Personnels Guidés (TPG), et le Suivi Pédagogique Individualisé.

Cette nouvelle façon de concevoir la formation place d'une part l'évaluation au cœur du dispositif tout au long de l'année et d''autre part la posture réflexive. Ces dispositifs permettront à l'élève de donner du sens à son projet et à ses actions. Pour pouvoir se situer dans la formation, l'élève s'appropriera les différents référentiels, son port folio afin de se donner des axes de progression et parallèlement il développera sa capacité à s'auto évaluer. De plus, nous allons donner une grande place au raisonnement à partir de situations vécues en stage où l'élève expose son analyse du contexte.

Chacun progressant à son rythme, le dispositif n'est donc pas figé et évolue en fonction des profils d'apprentissage jusqu'à l'atteinte des objectifs. ***La formation professionnelle est le moment où chaque individu apprend à formuler et à exprimer sa pensée pour partager ses interrogations,*** les individus s'étonnent, se questionnent. Les formateurs envisagent de faciliter les interactions entre les différents individus de la promotion pour que chaque élève puisse trouver sa place et jouer un rôle dans le groupe de futurs professionnels.

La formation se construit sur le vécu de l'alternance par l'élève aussi bien en stage qu'à l'Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS).

L'accompagnement en stage sera assuré par l'ensemble des formateurs de l'IFSI et harmonisé du fait d'une collaboration de l'équipe pédagogique qui partage le même projet pour l'élève. Le portfolio sera l'outil de liaison entre l'élève, les professionnels de proximités et les formateurs, tous acteurs de la formation. Il aura aussi comme finalité de tracer la progression dans l'acquisition des compétences de l'élève. Cette évaluation de la progression devra être initiée par l'élève à travers son auto-évaluation. Aussi régulièrement, des outils diagnostics seront mis à disposition des élèves pour évaluer cette progression dans la formation.

En tant que pédagogue, le formateur s'intéresse à l'élève. Il croit en son potentiel et l'aide à identifier ses ressources. Pour cela, le rôle du formateur est de faciliter l'expression verbale de l'apprenant, d'être à l'écoute de l'élève et du groupe grâce à sa disponibilité.

Les critères privilégiés d'évaluation du projet sont :

Pour l'élève :

- Le questionnement, le raisonnement, l'analyse afin de donner du sens à sa pratique
- L'écoute des autres et de soi, le partage, l'interaction.
- La rigueur, l'engagement, la régularité
- L'appropriation des savoirs théoriques, pratiques et méthodologiques utiles au métier d'aide-soignant
- L'effort dans l'apprentissage, le travail personnel

L'organisation :

- Les travaux de groupe
- La simulation en santé (ateliers, jeux de rôle)
- L'analyse des pratiques lors des retours de stage
- Le travail de recherche et les suivis collectifs
- Les cours théoriques

Le formateur :

- Favorise les échanges, l'étonnement, le questionnement
- Utilise des méthodes pédagogiques actives
- Aide à faire faire des liens
- Ecoute
- Anime
- Signifie et régule

Les objectifs globaux de la formation pour devenir un professionnel de santé autonome, responsable et opérationnel se déclinent en 2 axes

- Développer les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction aide-soignant

SAVOIR :

- Repérer ses ressources et ses difficultés dans l'apprentissage en mobilisant l'auto évaluation
- Acquérir les connaissances théoriques suffisantes à l'exercice du métier.
- Développer progressivement une méthode de raisonnement, de qualité et de gestion des risques.

AGIR : au sens de *prendre soin*

- Utiliser des techniques de soins garantissant les critères globaux du soin : sécurité, efficacité et confort.
- Dispenser des soins en respectant les droits des personnes soignées dans un esprit de coopération au sein d'une équipe.
- Etablir une relation professionnelle avec l'Autre (personnes soignées, professionnel, élève, formateur), être à l'écoute des personnes soignées, de soi et des professionnels qui m'entourent.
- Mobiliser les connaissances fiables, pertinentes à la fonction, au contexte
- Organiser son travail en prenant en compte les ressources et les contraintes des personnes soignées et du service.
- Développer une démarche compréhensive des situations de soins rencontrées.

TRANSFERER :

- Développer une démarche réflexive.
- Se positionner pour défendre les droits des personnes soignées.
- S'adapter aux situations nouvelles rencontrées.

- Faire évoluer son projet professionnel en construisant son identité professionnelle : c*e que l'élève veut être en tant que professionnel*

- Identifier ses représentations et les valeurs professionnelles en lien avec le métier d'aide-soignant
- Clarifier la fonction d'aide-soignant et la notion de collaboration au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Inscrire sa pratique dans une démarche qualité et gestion des risques
- S'interroger sur son parcours professionnel.

2.2 Les moyens :

Moyens humains : professionnels de l'IFSI/IFAS et professionnels de stage, enseignants et intervenants extérieurs ;

Moyens matériels : mise à disposition de l'IFAS (logistiques, matériel informatique, salle de repas, microondes, réfrigérateur, salle de détente, distributeurs de boissons…et lieux de stage (logiciels, dispositifs médicaux, appareillages médicaux…) ;

Moyens pédagogiques : TPG, CM, jeux de rôles, ateliers pratiques, simulation en santé, escapes games, kahoot, wooclap… ;

Moyens techniques et informatiques, en présentiel et en distanciel (logiciels informatiques, plateformes ENT UPJV et EPIONE, ZOOM, BU, CDI…).

<u>Les outils et méthodes pédagogiques</u> :

Travail individuel et groupal (groupes à géométrie variable, imposés ou non)

Etudes de concepts à partir de textes et au travers des apports théoriques

Etudes situationnelles (professionnelles, de soins…), raisonnement clinique, projet de soins

Apports théoriques

TPG, e-Learning, vidéos, visioconférence

Ateliers en simulation

Séances de révisions, jeux, évaluations formatives

Séances de remédiation, reprise des validations, retour sur critères des évaluations, retour sur les contenus théoriques …

Table ronde

<u>Suivi pédagogique individuel et collectif</u> :

En accompagnement pédagogique individualisé ou en collectif en milieu et en fin de formation, temps de rencontre à la demande du formateur ou de l'élève.

<u>Le stage</u> :

Mise en lien actes, activités et compétences → autoévaluation (portfolio)

Préparation de stage : projets de stages individuels et objectifs pédagogiques, appropriation des éléments de compétences à développer en stage, parcours individualisé

Rencontres formateur référent de stage, tuteur et élève : suivi personnalisé sur les terrains, à l'IFAS, par mail ou téléphone

Evaluation du stage

Identification du référentiel soignant (construction identitaire)

2.3 L'évaluation du dispositif de formation

Le suivi pédagogique :

- A l'attention des élèves sous forme d'un questionnaire individuel informatisé qui permet de tracer la satisfaction des élèves.
- Les formateurs effectuent un bilan quantitatif et qualitatif qu'ils restituent à la promotion en fin de formation.

Les travaux individuels et groupaux

L'analyse des résultats des évaluations théoriques

L'analyse des résultats cliniques : acquisition des éléments de compétences, des actes et activités en stage, et des bilans de stage

L'obtention du diplôme d'Etat

Le bilan d'activité pédagogique

L'ensemble des éléments sert de support pour élaborer les orientations pédagogiques à N + 1

3 LE DISPOSITIF D'EVALUATION

BLOC	MODULES	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES	NOTATION	dispositif d'accompagnement	EVALUATION 1	dispositif d'accompagnement en remédiation	RATTRAPAGE
BLOC 1	1 et 2	**étude de situation**	**Durée : 7** heures Epreuve individuelle et groupale anonyme manuscrite ou tapuscrite sur table	**sur 40 points :** 20 points pour le M1 20 points pour le M2	évaluation formative le 17 ou 18 décembre (F 12) + correction temps de révisions en groupe raisonnement clinique le 19/12	écrit groupal à l'IFAS le **mardi 7 janvier 2025 de 9h à 17h30 (F13)**	correction groupale le 8 janvier 2025 (F13) + Relecture avec un formateur de la copie lundi 24 mars 2025 (F15)	**Lundi 10/03/2025**
BLOC 2	3 et 4	**étude de situation**	Durée : 3 heures 30 Epreuve anonyme	**sur 20 points :** - analyse de situation sur 10 points pour le M3 - réalisation du ou des soins sur 10 points pour le	évaluation formative le vendredi 2 mai 2025 (F18) + correction temps de révisions en groupe raisonnement clinique le lundi 5 mai 2025 (F19)	sur table individuelle à l'IFAS le **lundi 12 mai 2025 de 13h à 17h (F20)**	Correction groupale le mardi 13 mai 2025 (F20) Relecture de la copie avec un formateur le vendredi 6 juin 2025	épreuve individuelle le **mardi 10 juin 2024**
	5	**pratique simulée**	**Durée :** 1 heure	**sur 20 points**	temps préparation et tirage au sort du procédé le 17 ou le 18 décembre + accompagnement formatrices	Pratique simulée individuelle à l'IFAS le **lundi 16** ou **mardi 17 décembre 2024 13h à 17h (F12)**	temps préparation et tirage au sort du procédé le mardi 11 mars 2025 + accompagnement formatrices	Pratique simulée individuelle à l'IFAS le **mardi 11 mars 13h/15h**

BLOC 3	6 et 7	M6 étude de situations relationnelles en stage auprés d'une personne soignée M7 pratique	M6 : travail écrit individuel à domicile + oral M7 : travail collectif avec temps institutionnel	**sur 40 points :** / 20 points pour le M6 (note individuelle) / 20 pour pour le M7 (note collective)	M6 : rendre 1 travail le 29 novembre et accompagnement avec un formateur le lundi 10 décembre puis sur RDV à la demande de l'EAS M7: temps de préparation les 22 et 29 avril 2025	**M6** restitution écrit le **vendredi 28 février 2025 avant 16h (F15)** Epreuve **orale** individuelle le **jeudi 6 mars 2025 (F16)** **M7** pratique groupale le **mercredi 30 avril 2025 (F18)**	**M6** relecture de la feuille d'évaluation avec un formateur et identification des axes d'amélioration puis accompagnement avec un formateur sur RDV à la demande de l'EAS **M7** le mercredi 7 mai 2025 (F19)	**M6** restitution écrite le **vendredi 23 mai 2025 avant 16h (F21)** et épreuve orale individuelle le **mardi 27 mai 2025** **M7** pratique groupale le **mercredi 28 mai 2025**
BLOC 4	8	étude de situation à partir d'une situation d'entretien des	Travail individuel à domicile temps institutionnel le 2 mai 9h 12h (F10)	**sur 20 points**	en stage suivi pédagogique et en IFAS temps préparation à la rédaction de la situation finalisation le 19 /11 matin avant restitution	travail individuel écrit tapuscrit à rendre **le lundi 9 décembre avant 12h (F11)**	vendredi 17 janvier 2025 (F14) relecture de la copie avec une formatrice et identification des axes d'amélioration	réajustement du travail écrit initial à rendre le **vendredi 28 février avant 16h (F15)**
BLOC 5	9 et 10	étude de situation sur table groupale et individuelle	**M9** : orale groupale organisée en institut **M10** : épreuve écrite individuelle sur table	**sur 40 points :** **M9 (oral) : 20 points** **M10 (écrit) : 20 points**	exercices / étude situation / gestion des risques + évaluation formative lundi 19 mai 2025 correction le mardi 20 mai 2025 (F21)	épreuve écrite et orale le **mercredi 21 mai 2025 (F21)**	Correction groupale le 22 mai 2025 le mardi 10 juin 2025 : relecture de la copie avec une formatrice / identification des axes d'amélioration	épreuve écrite et orale le **lundi 23 juin 2025**

4 LES RESSOURCES ET EQUIPEMENT

a. Les ressources humaines

L'équipe pédagogique et administrative de l'IFSI/IFAS

L'équipe pédagogique permanente est mutualisée entre l'IFSI et l'IFAS. Elle est constituée de 16 formateurs,3.8 ETP secrétaires et une documenatliste

1	ALLAIN Laurence	Infirmière FF Cadre de santé formateur
2	BARBIER Hervé	Infirmier Cadre de santé formateur
3	BERDAL Emilie	Infirmière Cadre de santé formateur
4	BROCHET Line	Infirmière FF Cadre de santé formateur
5	CACHINHO Daniel	Infirmier Cadre de santé formateur
6	DE DECKER Sabine	Infirmière Cadre de santé formateur
7	DROMER Chloé	Infirmière Cadre de santé formateur
8	FERNANDEZ Philippe	Infirmier FF Cadre de santé formateur
9	FOLLIET Sylvie	Infirmière Cadre de santé formateur
10	KANANE Philippe	Infirmière Cadre de santé formateur
11	LAMBERT Nicolas	Infirmier Cadre de santé formateur
12	LAVANDIER Céline	Infirmière FF Cadre de santé formateur
13	LOUIS Amélie	Infirmière FF Cadre de santé formateur
14	MAGNIER Sylvie	Infirmier Cadre de santé formateur
15	PIRAUX Sarah	Infirmière Cadre de santé formateur
16	ROUER Carole	Infirmière Cadre de santé formateur

Nom	Prénom	Qualité
Blondel	Claudia	Secrétaire
Gilbert	Nathalie	Secrétaire
RUTTEN	Caroline	Secrétaire
Foyard	Véronique	Secrétaire accompagnement prise en charge financière
Mangin	Isabelle	Documentaliste

Les formateurs non permanents

Ce sont des professionnels de santé (aide-soignant, diététicienne, psychologue, ergonome, infirmier, médecin, cadre de santé...) qui en fonction de leurs expertises assurent des interventions au sein de l'institut. Partenaires de l'apprentissage, ils interviennent au sein de l'institut pour participer), aux cours magistraux, aux évaluations et aux sélections.

Les Maitres/tuteurs/encadrants de proximité en stage

Ce sont des professionnels de santé qui font partie intégrante de la formation. Ils interviennent sur le plan clinique dans l'encadrement des élèves en stage et lors des analyses de situations. Sur le plan théorique, Ils participent en fonction de leur expertise en assurant des interventions ponctuelles au sein de l'institut

Les maîtres de stage, les tuteurs encadrants sont accompagnés par les référents de stage (actions de formation ponctuelles : remplir la feuille de compétences, évaluer en fonction de la progression d'apprentissage, le raisonnement clinique …)

b. Les ressources matérielles

Les ressources pédagogiques et logistiques

L'institut dispose de ressources pédagogiques nombreuses et variées.

Chaque salle de cours est équipée d'un ordinateur avec vidéo projecteur ainsi que du wifi et accéder à internet au niveau de chaque salle de cours

Les élèves bénéficient de la simulation en santé mais l'environnement d'apprentissage doit être améliorée. Dans ce cadre un projet de construction d'un espace dédié à la simulation en santé a été déposé début 2022 au Conseil Régional

Un ingénieur pédagogique multimodal est en place depuis la rentrée de septembre 2023, il développe le dispositif de formation par l'hybridation des enseignements et met en œuvre les pédagogies innovantes comme l'utilisation de casque à réalité virtuelle, les ecapes games, ….

Le site internet dédié à l'institut de formation est actualisé.

Les élèves bénéficient de la simulation en santé mais l'environnement d'apprentissage doit être améliorée. Dans ce cadre, en réponse à un appel à projet, un projet de construction d'un espace dédié à la simulation en santé a été déposé le 1er juillet 2024 au Conseil Régional.

Les ressources administratives et logistiques

L'institut dispose de logiciels permettant la gestion administrative, pédagogique.

C Les prestations offertes à la vie des élèves

Les étudiants disposent :

- d'un espace de détente aménagé
- d'un espace de restauration avec un distributeur de boissons et de friandises
- du self du Centre Hospitalier de Chauny
- des vestiaires

5 LA PLANIFICATION DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE

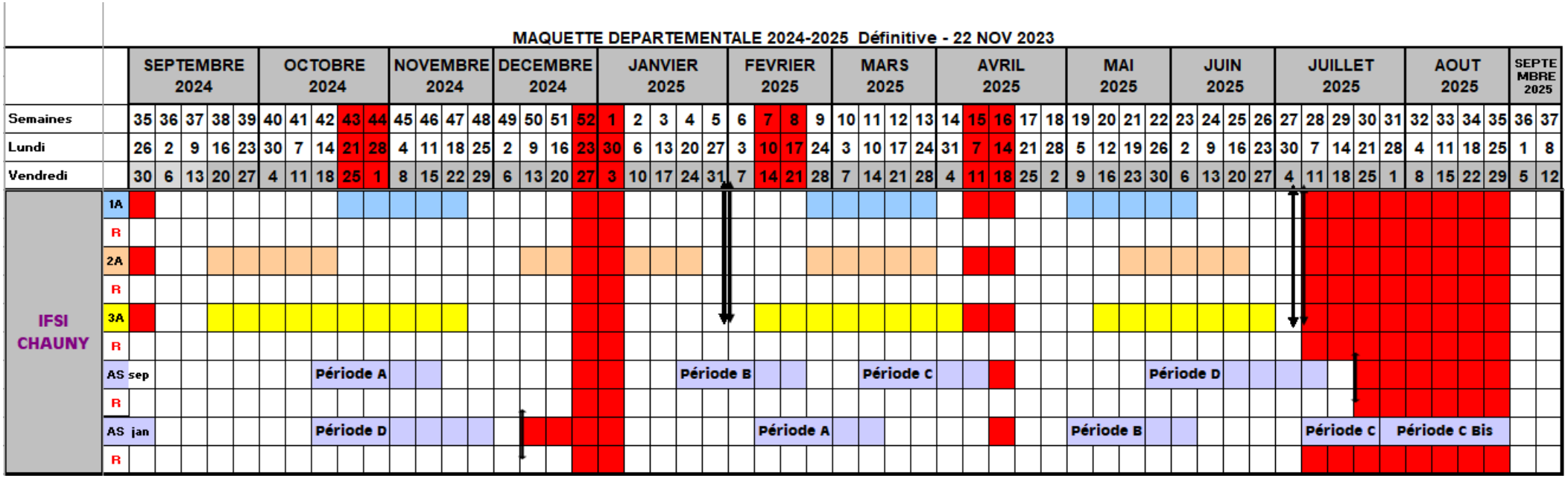

6 LES AXES INSTITUTIONNELS

A Développer l'attractivité des métiers en santé et la visibilité de l'institut

L'institut est déjà engagé dans différentes démarches visant à développer l'attractivité des métiers en santé. L'équipe pédagogique participe aux forums étudiants, intervient dans différents collèges et lycées afin de rendre visible l'offre de formation et d'informer au mieux les jeunes et les familles. Une journée porte ouverte est organisée.

En 2023/2024, deux journées « banc d'essai » ont été mis en place en collaboration avec le Lycée Gay Lussac. Ces journées qui remportent un vif succès et qui favorisent les échanges entre les lycéens, les étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants seront maintenues pour l'année 2024/2025.

B Développer les innovations pédagogiques

L'institut est engagé depuis quelques temps dans le développement des innovations pédagogiques. Afin de susciter l'intérêt des étudiants, l'utilisation des outils numériques, la réalité virtuelle et la ludopédagogie sont largement développés au sein de l'institut.

Le recrutement d'un ingénieur multimodal a permis de renforcer l'accompagnement des équipes pédagogiques dans le développement du numérique. Un travail important a été mené dans la construction de e-learning et vidéos notamment sur les unités d'enseignement du cycle de la vie et grandes fonctions, transfusion, chambre implantable…

Le bilan effectué cette année sur les différentes méthodes utilisées met en évidence la nécessité de les reconduire et de les développer. Cependant, on constate une insuffisance de l'appropriation de l'outil e-learning en complément des cours, il s'avère alors nécessaire d'accompagner davantage les apprenants à son utilisation.

Pour l'année 2024 – 2025 l'objectif est d'intégrer l'intelligence artificielle dans l'apprentissage et d'accompagner les étudiants à une utilisation réflexive et pertinente.

C Renforcer les compétences en calcul de dose

Sur la base d'un travail de recherche réalisé par un cadre formateur de l'institut, une réflexion est engagé depuis 2024 entre l'IFSI de St Quentin et Chauny afin de faire progresser les étudiants sur le calcul de dose. Un guide permettant d'établir les attendus aux différents niveaux de formation et les outils pour accompagner les formateurs dans la conception des séquences pédagogiques sont élaborés.

Pour 2024-2025, il s'agira :

- De prévoir le partage de ce programme et d'élaborer des fiches méthodes permettant l'actualisation des connaissances des formateurs (8 méthodes de résolution des situations de proportionnalité...)
- Elaborer des séquences pédagogiques avec modalités et situations d'évaluation identifiées
- Elaborer un tableau de suivi des résultats en calcul des étudiants.

D Renforcer la simulation en santé et développement des ECOS

L'institut de formation est engagé souhaite développer la simulation en santé. Dans le cadre de l'appel à projet immobilier, l'institut a déposé une demande pour la construction d'un espace de simulation.

Pour 2024-2025, si le projet est retenu il est prévu de

- Développer les scénarios dans les UE propices à la mise en place d'un scénario de simulation haute-fidélité.
- Renforcer l'accompagnement de l'étudiant en difficulté en stage par des séances de simulation individualisées

E Accompagner les étudiants vers la réussite

L'institut a élaboré une politique d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et inscrit l'accessibilité au cœur de sa politique d'égalité des chances. Notre ambition est d'intégrer dans la formation les personnes en situation de handicap en rendant l'environnement et la pédagogie accessible à tous.

Sous réserve d'une aptitude à l'exercice professionnel, l'apprenant en situation de handicap déclenche le processus d'accompagnement le concernant en faisant état auprès du réfèrent handicap de ses besoins et difficultés qu'il rencontre en raison de son handicap.

Un dispositif d'accompagnement en lien avec le médecin désigné par la MDPH et/ou le médecin de travail est mis en place.

De manière plus large, amener les apprenants vers la réussite : accompagner les parcours apprenants et faciliter l'accès au savoir constitue une réelle préoccupation de l'équipe pédagogique et constitue le fil conducteur du projet pédagogique. Dans ce cadre différentes mesures d'accompagnement sont déjà en place : remédiation, soutien, accompagnement individualisé.

Pour l'année 2024-2025, afin de favoriser la réussite de nos apprenant et de renforcer leur capacité à faire face aux défis de la vie quotidienne, l'objectif est de sensibiliser l'équipe pédagogique au développement

des compétences psycho-sociale. Une journée de séminaire est donc planifiée pour les équipes pédagogiques de St Quentin et Chauny.

F Qualité de vie des apprenants

Différentes actions sont mises en place pour favoriser le bien-être et la qualité de vie des apprenants. Dans le cadre du projet « prendre soin de soi pour prendre soin des autres », des temps sont identifiés et différentes activités sont proposées : sophrologie, AMAS assis, espace snoezelen, art-thérapie. Cependant l'organisation de ces activités devra être revu en 2024-2025.
Les apprenants peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement psychologique et sociale.

G Le développement des partenariats et mutualisations des ressources

Depuis 2017, au sein du GHT Aisne-Nord, des coopérations et mutualisations sont engagées. Certaines ressources matérielles sont mutualisées et des unités d'enseignement et modalités d'évaluations sont harmonisées. Pour l'année 2024-2025, ces collaborations seront poursuivies.
En janvier 2024, la coordinatrice territoriale des stages a pris ses fonctions et un travail important a été engagé afin de développer l'offre et la qualification des stages. Ce travail sera poursuivi pour l'année 2024-2025

H La politique qualité

Les équipes sont largement mobilisées dans la démarche qualité et l'institut est certifié Qualiopi, la prochaine visite de certification est prévue fin septembre 2024.